

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, NOUAILLES Didier, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mme BESSON Valérie, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, BABUT Fatima, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie Mme CHARRET Audrey ayant donné pouvoir à M. SANVOISIN Christian Mme TYNDIUK Allyssone ayant donné pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	Secrétaire : M. GUILLON François

DELIBERATION N° 2023-03-07

OBJET : AJUSTEMENTS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la fonction publique territoriale, notamment son article L313-1,

VU le tableau des effectifs existants,

VU l'avis sollicité du Comité Social Territorial

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que des départs en retraite, un décès et l'accession à un grade supérieur justifient de supprimer les emplois correspondants,

CONSIDÉRANT que des agents, par leur ancienneté, peuvent prétendre à accéder à un grade supérieur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'INSTITUER, selon le dispositif suivant :

- la suppression, à compter du 1^{er} décembre 2023, de l'emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet.
- la suppression, à compter du 1^{er} décembre 2023, de l'emploi d'agent de maîtrise, à temps complet.
- la suppression, à compter du 1^{er} décembre 2023, de l'emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet.
- la suppression, à compter du 1^{er} décembre 2023, de deux emplois de technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet.
- la création, à compter du 1^{er} décembre 2023, d'un poste d'attaché principal,
- la création, à compter du 1^{er} décembre 2023, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- la création, à compter du 1^{er} décembre 2023, de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

D'AJUSTER, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} décembre 2023

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF ACTUEL	+	-	NOUVEL EFFECTIF
Emploi fonctionnel					
DGS de 2 000 à 10 000 h.	A	1			1
Total		1			1
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	4			4
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	1			1
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	3	1		4
Rédacteur	B	1			1
Attaché principal	A	0	1		1
Total		9			11
Filière technique					
Adjoint technique	C	9			9
Adjoint technique principal 2ème cl	C	7			7
Adjoint technique principal 1ère cl	C	3	2		5
Agent de maîtrise	C	3		1	2
Agent de maîtrise principal	C	3		1	2
Technicien principal de 1ère cl	B	3		2	1
Ingénieur	A	1			1
Total		29			27
Filière animation					
Adjoint d'animation	C	2			2
Animateur principal 1ère cl	B	2		1	1
Total		4			3
Filière culturel					
Adjoint du patrimoine principal 1ère cl	C	1			1
Total		1			1
Filière social					
Agent spécialisé principal des EM 2ème cl	C	1			1
Agent spécialisé principal des EM 1ère cl	C	1			1
Total		2			2
TOTAL GÉNÉRAL		46	4	5	45

Certifié exécutoire par le Maire,
 compte tenu de la réception en
 Sous-Préfecture le 03.10.2023
 et de la publication ou notification
 le 03.10.2023

Le Maire,



Au Registre sont les signatures,
 Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
 Ch. SANVOISIN.